



PREFECTURE DES PAYS DE LA LOIRE

**Direction régionale
de l'environnement**

PAYS DE LA LOIRE

Compte rendu de la réunion du 5 mai 2011

RENCONTRE REGIONALE SUR LES PLANS NATIONAUX D'ACTION EN FAVEUR DE LA LOUTRE ET DES CHIROPTERES

Jeudi 5 mai 2011 de 13h30 à 17h30
CVRH - Nantes

Liste des participants et excusés en annexe

Réunion de lancement régionale du PNA Loure :

A- Présentation de la démarche du PNA Loure (Rachel Kuhn – SFPEM) :

Rachel Kuhn , animatrice nationale du PNA, présente les raisons qui ont conduit à mettre en oeuvre le PNA, la situation de l'espèce, les menaces qui pèsent sur l'espèce malgré sa lente re-colonisation, les objectifs du plan et les principales actions à engager, soit au niveau national avec ou non un appui régional, soit au niveau régional. Ces actions se répartissent en action d'amélioration de connaissance de la biologie de l'espèce, des actions de prise en compte de l'espèce dans les décisions d'aménagement ou de planification notamment au niveau des directives cadre sur l'eau, des trames vertes et bleues, des actions de gestion et de conservation par une consolidation du réseau des espaces protégés, de création de havres de paix, des actions de limitation des impacts d'activités ou de travaux qui constituent des menaces sur l'espèce (mortalités routières...), des actions pour améliorer la cohabitation avec l'aquaculture, des actions de formation... des actions de formation, de sensibilisation communication et de suivi.

Voir power-point annexé

Le PNA est téléchargeable sur le site de la SFPEM et celui du MEDDTL et 500 exemplaires de la brochure, remise en séance, seront prochainement transmis à la DREAL pour diffusion aux partenaires locaux.

Questions- Débat :

Pour les actions 1 et 2, une synthèse des données doit être réalisée par région. Les données de répartition de chaque région seront ensuite collectées par l'opérateur du plan et transmises au MNHN pour la réalisation de la carte nationale.



PREFECTURE DES PAYS DE LA LOIRE

Au sujet de l'action 1 (actualisation de la carte de répartition française), la Dreal s'interroge sur la nécessité de refaire des prospections suivant le protocole prévu pour les secteurs où la présence de la loutre est avérée. Rachel Kuhn, précise que les connaissances existantes seront intégrées. La démarche s'appuierait sur le réseau régional (ONCFS, ONEMA, associations). Cela demande une mobilisation du bénévolat.

Au niveau des autres fiches études, l'articulation entre le niveau national et le niveau régional doit encore être définie. L'implication des structures locales est indispensable pour la réalisation de ces études mais il n'est pas nécessaire que ces actions soient mise en œuvre dans toutes les régions. On peut concevoir des études nationales avec des sites dans différentes régions et/ou plusieurs études locales relativement indépendantes les unes des autres, dont les résultats pourront ensuite être regroupés dans un article de synthèse. Cela dépendra des souhaits, des possibilités, des initiatives et des propositions. Toutefois, il semble important de prendre l'attache de la SFPEM en vue d'une coordination nationale. Des projets d'étude sont déjà en cours (ou en cours d'élaboration) dans certaines régions.

Pour les fiches 11 à 15 , les services de l'état devront s'impliquer fortement en partenariat avec les acteurs institutionnels régionaux. Au niveau de la trame verte et bleu, il n'est pas trop tard pour intégrer la prise en compte de la Loutre en l'intégrant dans les listes d'espèces déterminantes régionales et dans le schéma régional.

Au niveau de Natura 2000, il sera important de veiller à mieux intégrer les problématiques loutre au travers de fiches actions des DOCOB en les adaptant si besoin.

B- Etat des connaissances et de la situation de l'espèce en Pays de la Loire

Monsieur Jean-Christophe Brun (ONCFS délégation interrégionale) présente l'évolution nationale et régionale de la répartition de la Loutre et sa situation régionale mise en évidence par les partenaires du réseau « Mammifères du bassin de la Loire » dans le cadre d'une action confiée à l'ONCFS au titre du Plan Loire grandeur nature. Ces données sont toutefois à actualiser par les données récentes.

En résumé, l'espèce après avoir subi une régression très forte est en phase de reconquête lente de territoires. Elle demeure relativement présente sur une partie de la Vendée et de la Loire-Atlantique, principalement dans les grands secteurs de marais littoraux et rétro-littoraux (Marais-Poitevin, Marais d'Olonne, Marais Breton, Grand-Lieu, Estuaire Loire, Brière, marais de l'Isac et de Redon...) et dans un chevelu de cours d'eaux dans le sud et l'ouest du bocage Vendéen. Dans le nord et est 44, le sud-ouest du Maine et Loire, on note une phase de re-colonisation lente. Une petite population est présente en Mayenne (Mayenne, Aron,) , de maigres indices en Sarthe.

Voir cartes sur power-point annexé

Questions- Débat :



PREFECTURE DES PAYS DE LA LOIRE

Thomas Le Campion (GMB) précise qu'il y a bien continuité d'occupation de la loutre entre 44 et 56 dans les Marais de Vilaines.

Pour la Vendée, Julien Sudraud précise que la Loutre est présente sur l'ensemble de la Vendée (données 2000 à 2005).

Il est précisé que sur les territoires où il n'y a pas de données connues ou pas d'indices avérés, cela ne signifie pas que la Loutre est absente, car c'est une espèce très discrète et les prospections ne sont pas systématiques. (PS : Une étude LPO 72 sur la rivière Sarthe en 2009 n'a toutefois pas permis de repérer l'espèce).

Des inventaires sont en cours sur la Mayenne et la Jouanne, dans le Marais poitevin. Une étude a été confiée à Didier Montfort par le PNR Brière sur la Presqu'île Guérandaise et la Brière et les connexions possibles entre les sites périphériques du Bassin du Brivet. Une recolonisation timide de nombreux secteurs est constatée, mais les connectivités sont difficiles à cerner et apprécier, probablement du fait de performances pionnières et de comportements et statuts individuels, qui rendent irrégulière et aléatoire une expansion continue et complètement lisible. La présence n'indique pas forcément des niveaux de populations importantes (difficiles à estimer). Thomas Le Campion illustre ces difficultés par l'exemple du recul du front de colonisation sur les Marais de Vilaines, malgré la continuité du réseau hydrographique. Didier Montfort note que c'est la même situation sur le Don et la Chère en Nord 44. Il faut aussi penser à actualiser les données, car l'espèce est très mobile et les populations soumises à des pertes notamment en raison du problème préoccupant des accidents routiers. L'occupation de la vallée de la Loire n'est pas très bien connue. Des prospections sont en cours en Loire amont . Peu d'indices de présence détectés en Loire amont.

C- Implication possible des acteurs. Possibilité de déclinaison régionale.

Au niveau des **impacts de la circulation routière** qui constitue une menace importante pour l'espèce, il apparaît important de procéder à un état des lieux de la situation par départements en localisant les points noirs et les zones de corridors. Didier Montfort précise qu'il n'est pas simple de mettre à disposition des aménageurs des données fiables car le comportement d'individus pionniers est parfois peu prévisible et, eu égard au coût élevé des loutroducs, il n'est pas possible de ne s'appuyer que sur des potentialités présumées des habitats et des fonctionnalités supposées. Malgré cela, on peut peut-être tenter d'adopter le principe de précaution en prévoyant des passages possibles et en anticipant sur la progression possible de l'espèce, même si sa présence n'est pas avéré à un moment donné.

Jean-Pierre Lebossé note qu'il est sans doute prioritaire de prévoir dans les fiches actions régionales, un état des lieux des points noirs de collisions et des ouvrages dont on est certains qu'ils posent problème pour inciter les maîtres d'ouvrage à mettre en oeuvre des aménagements adaptés.

Des mesures peuvent être mises en place facilement lors de la configuration d'ouvrages pour les projets routiers neufs, mais, comme le précise M Lahaye, sachant que les programmes de travaux routiers neufs sont en réduction, il est surtout important de se caler sur les programmes de réfection des ouvrages anciens des directions des



PREFECTURE DES PAYS DE LA LOIRE

routes des conseils généraux pour veiller à adapter les ouvrages existants de façon systématique dans les zones de transit de la loutre et a fortiori au niveau des points noirs. Monsieur Lahaye et Monsieur Virouleau conviennent que c'est effectivement bien au niveau de la gestion des routes et des ouvrages existants qu'il faut porter l'effort.

Mathieu Marquet indique que le PNR Brière oeuvre pour la mise en place de « loutroducs » sur les marais du Brivet, mais les problèmes techniques et les coûts engendrés ne sont pas négligeables (notamment dans le cas d'ouvrages sous remblais importants) et les priorités financières sont souvent axées sur d'autres objectifs.

Clément Bouju précise qu'en Mayenne, il est envisagé l'appui de crédits de la TDENS pour parer au problème financier des surcoûts sur un ouvrage. Cette solution semble intéressante à étendre aux autres départements selon les cas de figure.

Traduction du PNA au niveau régional.

Compte tenu des états des lieux assez avancés, bien qu'à compléter par les données récentes, la DREAL pense qu'on peut s'interroger sur la nécessité d'une déclinaison régionale et on pourrait se contenter d'un document simplifié pour lancer l'animation coordination dès 2011 sur les crédits affectés pour l'année à la DREAL. Il serait intéressant de sa caler sur la démarche mise en place dans le cadre de la déclinaison du PNA Chiros qui consiste à s'appuyer sur une animation-coordination régionale en réseau avec les principaux acteurs concernés au niveau territorial et constitué principalement du réseau associatif.

Rachel Kuhn précise que les régions ont désormais la possibilité de choisir entre 4 niveaux de déclinaison (extrait du CR du COPIL National de décembre 2010) :

- une déclinaison complète avec écriture d'un Plan régional,
- une déclinaison semi complète avec adaptation du PNA national au contexte local,
- une déclinaison avec simple mise en application d'une sélection de fiches actions du PNA national,
- une déclinaison limitée à de simples actions d'opportunité.

Voir également annexe jointe

La DREAL insiste toutefois sur l'importance de se caler sur un document régional synthétisant la situation régionale de l'espèce et priorisant les actions à mettre en oeuvre en Pays de la Loire, sans que cela soit aussi développé que pour le cas du PNA chiros.

En réponse à une question Benjamin Même-Lafond, Rachel Kuhn précise que le degré de priorité donné aux actions en région peut être différent de celui donné dans les fiches du plan national.

Benoît Marchadour précise que la LPO est intéressée par cette mission et pourrait travailler en tandem avec l'ONCFS comme cela a déjà été effectué dans le cadre du



PREFECTURE DES PAYS DE LA LOIRE

plan Loire. Jean-Christophe Brun est en accord avec cette proposition. La répartition des missions serait à préciser entre ces deux organismes. Il est proposé la mise en place d'un groupe de travail pour la désignation d'un animateur coordinateur régional et les modalités d'un travail en réseau. Il faudrait travailler en complémentarité avec le travail lancé par le GMB dans le cadre de l'Atlas des mammifères de Bretagne, cofinancé par la DREAL pour la partie Loire-Atlantique.

Comité de pilotage élargi de la déclinaison régionale du plan de restauration des chiroptères

A- Avancée du PNA Chiroptères en Pays de la Loire :

Benjamin Mème-Lafond présente les résultats de la première moitié de la déclinaison régionale (diapositives 4 à 8).

Globalement, le Plan a permis de mobiliser beaucoup d'énergies (bénévolat, crédits, énergies associatives ou institutionnelles...), et chacune des actions est avancée à des degrés divers, quel que soit le niveau de priorité. Néanmoins, une importante inertie, corrélée à la nécessité de consolider le réseau et de mobiliser les partenaires, fait que les actions prioritaires concrètes de conservation de sites tardent à venir. A contrario, la structuration du réseau associatif, une mobilisation de nombreux partenaires et le lancement de projets ambitieux et à l'échelle régionale permet d'être optimiste sur la suite du projet. A noter également que certains partenaires incontournables ne se sont, pour l'instant, pas mobilisés sur la question (DRAC en particulier), faute de retour de leur part.

Dans le détail, la LPO Anjou propose une grille d'évaluation de l'état d'avancement de chacune des 20 fiches action du Plan, en les notant de 1 à 5 en fonction du degré d'avancement. Il est bien entendu délicat de lister l'ensemble des actions menées, tant il y en a eu, mais des zooms sur plusieurs

Les 3 niveaux de priorité des actions sont passés en revue (le tableau récapitulatif est distribué au participants). Globalement, on constate là aussi une progression de l'avancée des projets même si aucune fiche ne semble avoir, pour le moment, abouti à une réalisation satisfaisante au regard des objectifs initiaux (il reste la seconde partie du Plan pour y arriver).

Concernant le niveau de priorité « 1 » (le plus élevé), un focus est fait sur plusieurs actions. L'action 1 d'animation du Plan est délicate à animer par l'opérateur lui-même, même si aucune remarque des participants ne vient remettre en cause cette mise en oeuvre. Les actions 2 et 3, visant la conservation des sites d'hibernation et de reproduction, ont progressé (quelques sites protégés) mais nécessitent d'être largement développées. En outre, ces deux actions doivent être désormais considérées comme les plus prioritaires. L'action 4 (recherche des colonies de mise-bas) est certainement l'action qui a fait l'objet du plus de mobilisation, permettant une avancée considérable (cette action était le préalable nécessaire aux actions de protection). L'action 5 concernant les espèces à enjeux semble en bonne voie (l'ensemble des espèces concernées fait l'objet d'un programme spécifique localement). Enfin l'action 6 sur les espèces forestières est en plein développement avec des études et des actions de conservation menées localement. L'assemblée souligne à nouveau que l'action 7 sur la



PREFECTURE DES PAYS DE LA LOIRE

formation de techniciens (collectivités, entreprises...) est toujours le « parent pauvre » des actions prioritaires.

Au sujet du niveau de priorité « 2 », l'action 9 sur le suivi des colonies de mise-bas pose problème : il est en effet difficile de mobiliser sur cette question à une échelle satisfaisante. Par ailleurs, le volet « sensibilisation » de l'action 14, après un démarrage tardif, est en cours de traitement via une réflexion en réseau et la construction commune d'un projet régional (outils, programmes...). Enfin l'action 15 voit le renouvellement des plaquettes régionales, et la réalisation d'un guide technique régional qu'il ne reste plus qu'à diffuser auprès des propriétaires de colonies et structures susceptibles d'être aux prises avec des problématiques liées aux Chauves-souris. La question de la duplication du document, édité à faible tirage, est posée par la DREAL et différents partenaires potentiels relais de cette distribution.

Enfin, concernant le niveau de priorité « 3 », la réalisation d'une carte de niveau d'enjeu sur les chiroptères a été réalisée dans le cadre du Schéma Régional Eolien (fiche 17). Les services de l'État soulèvent la question de la construction d'une carte d'alerte communale sur les sites d'importance.

La LPO Anjou soulève ensuite quelques difficultés dans l'animation du Plan (diapo 8) : beaucoup de temps administratif (organisation de réunion, comptes rendus, bilans, relances de structures pour avoir des informations...) au détriment de phase opérationnelles et de mobilisation de certains acteurs. En outre, la mise en œuvre de certaines actions s'est avérée bien plus compliquée que prévu initialement (question des APPB par exemple). D'autres points sont soulevés (nécessité d'avoir d'autres porteurs de projets d'envergure régionale, manque parfois de retours ou de lisibilité dans les actions menées...). Une relance régulière avec un tableau à compléter est proposée par les participants.

B- Proposition d'évolution du PNA pour la seconde et dernière phase :

Les diapositives 9 à 10 reprennent l'ensemble des propositions faites. Le Comité de pilotage n'objecte pas sur ces modifications.

C- Les projets pour 2011 :

Les diapositives 11 à 20 reprennent l'ensemble des projets déposés, et pour la plupart entamés. On y retrouve le projet régional (diapositives 11 à 17) qui court de 2010 à 2012, des projets forestiers (diapositive 18), des actions sur les sites Natura 2000 (diapositive 19) et différents autres projets soulevant diverses problématiques. Aucune objection n'est émise par le comité de pilotage.

D- Les perspectives 2012 et 2013 :

Les diapositives 21 à 25 reprennent l'ensemble des propositions. Au risque d'insister, Benjamin Même-Lafond redit que la conservation des sites doit être la priorité absolue, en particulier avec l'aide de l'annuaire constitué. La présentation conclut sur la nécessité de réfléchir à l'issue du Plan : comment poursuivre voire pérenniser les actions engagées.



PREFECTURE DES PAYS DE LA LOIRE

Annexe :

Liste des participants :

Etaient présents :

Françoise Peyre, Jean-Pierre Lebossé, Chloe Montfort DREAL des Pays de la Loire
Rachelle Kuhn SFPEM
Jean-Christophe Brun ONCFS
Benjamin Même-Lafond ; Marchadour Benoit Coordination régionale LPO
Didier Montfort, Représentant le CSRPN
karine Limanton, Conseil général 72
Isabelle Authier, Conseil général 44
Marc Jarry, Conseil général 44
Joseph Lahaye, Conseil général 85 DIRM
Séverine Charrier, Conseil général 85DIRM
Daniel Devanne DDTM 85
Thibault Larduinat, DDTM 72
Bruno Cochet, ONF
Mathieu Marquet, PNR Brière
Cyrille Delattre, PNR Normandie Maine
Bastien Martin PNR Loire-Anjou-Touraine
Lionel Viroulaud, CETE Ouest-
Julien Sudraud, LPO Vendée
Clément Bouju, Mayenne Nature Environnement
Marek Banasiak, URCPIE – CPIE Sarthe et Loir
Loic Bellion CPIE Loire et Mauges
Tiphaine Heugas CPIE Loire et Mauges
Jean-Luc Maisonneuve, EDENN (Entente Dép.Erdre navigable)
Thomas Le Campion, GBM
Charles Martin, Bretagne-Vivante
Jean-Marc Gillier RNN de Grandlieu
Emilie Général, CORELA
Margaux Lelong, CORELA

Etaient excusés :

Xavier Hindermeyer, Chef du service SNSP -Direction régionale de l'environnement
Karine Ravaux Conseil général 53
Didier Bertin Conseil général 49
Olivier Moré Conseil général 44
Olivier Bossu Conseil général de Vendée – DEA
David Happe DDTM 53
Patrick Blanchard, CRPF
Xavier Baron, PIMP Marais Poitevin
Alain Texier, PIMP Marais Poitevin
Fabien Blanchet, Forum des marais atlantiques
Michel Ameline, PNR Normandie Maine
Denis Lafage, CORELA
Dominique Bergeal, Conservatoire du Patrimoine Naturel Sarthois
Etienne Ouvrard, Les Naturalistes Vendéens
Willy Maillard, Groupe Chiroptère Pays de la Loire/SFPEM
Olivier Farcy, Bretagne-vivante
Philippe Della Valle CAP Atlantique.